



COMPTE RENDU
Réunion du 4 juillet 2017
SAEP DE CHAMPFLEUR-GESNES-LE-GANDELIN
- Salle de la mairie de Gesnes le Gandelin -

26 présents. Quorum atteint.

ETAIENT PRESENTS :

Mmes KIERS-PERRAULT Nadine, LOUVEL Marie Thérèse, RATTIER Armelle, Mrs SCORNET Frédéric, NOE Laurent, LANGLAIS Pierre, TOUCHARD Jean-Claude, MORIN Jean-Claude, BOISSIER Alain, HARDOUIN Nicolas, LAJOINIE Michel, PAVARD Dominique, BESNAULT Edmond, FORGET Joël, BEUNECHE Alain, MIREBEAU BAUDIN Frédéric, MACE Marcel, FORESTO Dominique, BODEREAU Jean-Philippe, LATOUCHE Jean Louis, DUBRAY Maurice, AUBERT Michel, TRILLON Jacques, COUDRAY Christophe, DESCHAMPS Marcel, FIRMESSE Jean-Marie

Mr HUE Lény, absent, a donné pouvoir de vote à Mr DESCHAMPS Marcel
Mr DUVAL Francis, absent, a donné pouvoir de vote à Mme RATTIER ARMELLE
Mr CAMUS Christian, absent, a donné pouvoir de vote à Mr FIRMESSE Jean-Marie

ABSENTS EXCUSES :

Mmes LEHUGEUR Clémence, Mrs HANOY François, DUGUE Philippe, GUILLET Pierre, HONORE Thierry, ROULAND Nicolas, DAGRON Guillaume, JEGO Jean Yves, RALU Dominique, DESCURES Jacky, EVETTE Gérard, MAUDUIT Philippe, CAMUS Christian, BEAUSSART Olivier, HUE Lény, DUVAL Francis

Secrétaire de séance : Mr FIRMESSE Jean-Marie

1. Ajout de 3 points à l'ordre du jour de la réunion

- . Prolongation délai lot N°4 pour GT canalisation et Bernasconi lot N°1
- . Création d'un poste d'agent de maîtrise au 01/09/2017

Accepté à l'unanimité par le Comité Syndical.

2. Approbation du compte rendu de la précédente réunion

Le compte rendu de la précédente réunion a été adopté à l'unanimité.

3. Marché de travaux demande d'anticipation

Monsieur le Président informe les membres du Comité Syndical que la société BERNASCONI demande d'anticiper les travaux de la tranche conditionnelle TC B2 en septembre 2017, ces travaux seront pris en compte dans le budget 2018 pour paiement en février 2018, en accord avec l'entreprise BERNASCONI, confirmation dans un courrier reçu le 30 juin 2017. Pour un montant de 227 265€.

Après en avoir délibéré les membres du Comité Syndical accepte à l'unanimité cette demande et autorise le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

4. Factures d'eau et impayés

Monsieur le Président informe les membres du Comité Syndical que le Trésor Public de Fresnay sur Sarthe nous a fait parvenir un état des impayés sur le Syndicat de 2009 à 2016 le montant s'élève à 72 710 €.

Monsieur le Président propose de transmettre aux communes un état avec les noms des abonnés afin de faire des recherches dans les mairies (nouvelles adresses, employeurs, caisse de retraite, logements vacants).

Accepté à l'unanimité par le Comité Syndical.

5. Admission en non-valeur

Monsieur le Président informe les membres du Comité Syndical que le Trésor Public de Fresnay sur Sarthe nous a fait parvenir un état des créances éteintes pour un montant de 1947.91 €.

Suite à la décision du Tribunal d'Instance d'effacer les dettes :

- ⇒ Mme SOULIE Cinthya 5 rue de la Tourelle 72130 Moulins le Carbonnel, pour un montant de 307.18€.
- ⇒ M.et Mme TESSIER Anthony 8 rue des Champs Roux 72610 Oisseau le Petit, pour un montant de 1640.73 €.

Après en avoir délibéré les membres du Comité Syndical refuse avec 2 abstentions et 24 contres l'effacement des dettes, pour les motifs suivants :

- 1- L'état des dettes à recouvrer du SAEP Champfleury Gesnes le Gandelin est actuellement de 72 710€ pour la période de 2009 à 2016.
Cette somme est essentiellement due à la suppression de la régie du SAEP par M.HELIAS le trésorier en août 2015.
Depuis cette date nous constatons une dégradation progressive du recouvrement des factures d'eau en juin 2016 le reste à recouvrer était de 55 000€.
- 2- Le 18 août 2015, le président du SAEP adressait un courrier à Mme la sous-préfète et à Mme la préfète de la Sarthe. A ce jour, ils sont restés sans réponse.
- 3- Par courrier le 18 août 2015, 25 septembre 2015 et le 27 juin 2016, le président du SAEP demandait à M. Pourquier, Directeur départemental des finances publiques de la Sarthe de rétablir, la régie de recettes. Ce dernier n'a proposé aucune solution concrète pour remettre en service la régie.
- 4- La nouvelle réglementation interdit toute coupure d'eau et de pose de réducteur de débit, ce qui prive la collectivité de tous moyens dissuasifs d'honorer la facture d'eau des mauvais payeurs.
- 5- Le comité syndical considère qu'il ne peut laisser cette situation se dégrader indéfiniment. Elle risque de mettre en cause la pérennité du SAEP très rapidement.

6. Ouverture d'un poste d'Agent de maîtrise

Mr Le Président informe les membres du Comité Syndical que dans le cadre de la consultation de la CAP, M.TESSIER Fabrice Adjoint technique principale de 2 eme classe est classé sur la liste aptitude d'agent de maîtrise.

Le poste d'Adjoint Technique principal sera supprimé.

Après en avoir délibéré les membres du Comité Syndical accepte à l'unanimité que le poste soit ouvert au 01/09/2017 et autorise le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

7. Prolongation du délai lot N°4 « compteur de sectorisation »

Avenant N°3 du marché notifié le 29/04/2016 avec l'entreprise G.T canalisations et Marteau

Mr Le Président informe les membres du Comité Syndical qu'en raison de problèmes de fournitures d'équipements, le délai global d'exécution est porté jusqu'au 30 septembre 2017.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical adopte à l'unanimité cet avenant et autorise Le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

8. Prolongation du délai lot N°1 « renouvellement et restructuration des canalisations : secteur urbain »avenant N°2 du marché notifié le 29/04/2016 avec l'entreprise Bernasconi et de l'avenant N°1 du 20/03/2017

Mr Le Président informe les membres du Comité Syndical qu'en raison de problèmes liés au passage de la conduite d'eau sous la voie SNCF, le délai global d'exécution est porté jusqu'au 27 octobre 2017.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical adopte à l'unanimité cet avenant et autorise Le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

9. Divers

Monsieur Le Président fait le point sur les travaux en cours.

⇒ L'Entreprise Bernasconi termine son chantier Rues du Pont, des Vignes, de l'Eglise à Champfleu, tranche conditionnelle réception des travaux le 10 juillet 2017.

Tranche fixe reste le passage à niveau travaux différés en septembre 2017.

⇒ La tranche conditionnelle à Oiseau le Petit, Champfleu et Cherisay avec G.T canalisations, implantation travaux le 20/07, début en septembre 2017.

⇒ Les travaux à Assé le Boisne avec entreprise LECLECH sont terminés, réceptionnés le 30/06/2017.

⇒ Les travaux à Gesnes le Gandelin « La Taillerie » avec l'entreprise LECLECH vont débuter le 17/07/2017

⇒ Traitement à la soude, débutera en septembre 2017 par l'entreprise Marteau sur le site « le Mineraï reservoir » Moulins le Carbonnel.

⇒ Achat terrain « l'Echiquier » bloqué pour instant en attente acte par notaire

⇒ Suite à notre courrier du mois d'avril aux mairies pour le contrôle des bornes incendie, toutes les mairies n'ont pas répondues.

Sylvie LALANDE